



## Association ARC-EN-CIEL

Une idée née en 2005, à Ain Séfra et accréditée comme association en avril 2007 , l'association Arc-en-ciel a une vocation éducative et culturelle pour la préservation du patrimoine matériel et immatériel .Composée essentiellement de Jeunes universitaire séfraoui , Arc-en-ciel organise régulièrement des manifestations et des expositions spécialisées en direction d'un public d'étudiants et de citoyens notamment pour la sensibilisation en faveur de la préservation de notre patrimoine ,biodiversité et environnement dans un cadre éducative.

L'association travaille pour établir un réseau de partenaires et d'acteurs qui ont l'originalité d'associer étroitement culture et action pour la sauvegarde des valeurs de notre environnement et biodiversité .La nouvelle génération est la tranche de citoyen la plus visée par notre programme.



Pour la sauvegarde de la biodiversité de la région d'Ain Séfra

Notre association va essayer d' assurer la mise en place de liens et leur maintien avec d'autres associations, institutions, centres de recherches, universités, personnes, etc., lesquels apporteront une contribution avérée (ou seront susceptibles d'en apporter une) à la réalisation des objectifs de l'association.

Les moyens d'action de l'association sont ou seront les suivants :

- Des pages au niveau de notre site Internet comportant un débat ouvert aux contributions d'un niveau compatible avec les buts poursuivis.
- La constitution d'une banque de données.
- La création de supports informatiques (tels CD, DVD, etc.) contenant des informations utiles et nécessaires tant aux personnes intéressées par la problématique de la sauvegarde de la

flore et de la faune de la région d'Ain séfra et de leurs milieux qu'aux élèves et enseignants qui pourront faire un emploi de ce matériel conforme aux buts proclamés de l'association.

- La rédaction et la publication ou l'aide à la rédaction et la publication de contributions diverses (ouvrages, articles) susceptibles de faire avancer les objectifs poursuivis par l'association.( des BD de sensibilisation et des Chartes pour la sauvegarde de la biodiversité , la sensibilisation pour un bon environnement et la lutte contre la désertification).

- Le soutien aux projets compatibles et/ou entrant dans le cadre des objectifs de l'association et conformes à ses statuts.